

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

DELIBERATION N°04032025-11

Séance du 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 21 heures 00, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent
VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine.

Excusée : MOLINE Cécile qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

Secrétaire de séance : BARTHELAIX Annick

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ISOLATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet communal d'isolation du plafond de l'ancienne école, une demande de DETR/DSIL a été délibérée lors du Conseil du 21 janvier 2025.

Monsieur Le Maire expose les travaux nécessaires et leur montant :

- Isolation : entreprise Le plombier de la Vègre d'un montant de 11 385.47 € HT soit 13 662.56 € TTC

Les travaux pour cette opération sont estimés à 11 385.47 € HT.

M. le Maire propose de solliciter une aide financière de 30% auprès du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 30 % auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre de l'aide de la Région des Pays de la Loire aux Petites Cités de Caractère.

- Pour l'isolation de l'ancienne école d'un montant de 11 385.47 € HT.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis LEMARIÉ

Le secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20250304-04032025-11-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025